

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 905

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« salarié »

le mot :

« travailleur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Le 1° vise à clarifier la possibilité de mise en œuvre de la mesure quel que soit l'objet du contrôle diligenté par les agents de contrôle des URSSAF et des caisses MSA.

Le 2° vise à mettre l'alinéa 4 en concordance avec l'alinéa 1, faisant référence aux « travailleurs salariés ou non salariés ».